

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	Colette PIGNIER
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER		X	
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Fabien **DIDIER**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Responsable du service des Ressources Humaines

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 09.11.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 15 novembre 2023 a été transmis le 09 novembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
075267303426720231115-DEL1509-DE
Date de réception en préfecture : 15/11/2023

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} décembre 2023

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente la modification de poste suivante.

Actuellement, un poste d'animatrice existe pour assurer l'animation des résidents des Fontanettes et de l'Orée du Bois. Ce poste à temps complet est réparti pour 50% aux Fontanettes et 50% à l'Orée du Bois. Il est actuellement vacant. Cependant, au fil du temps, il s'est avéré que ce partage entre les 2 structures ne permet pas de répondre correctement aux besoins d'animations pour les résidents.

Afin de pouvoir proposer aux résidents des 2 structures, une animation de qualité et répondant à leurs besoins, il est proposé de tester pendant 1 an le recrutement de 2 agents d'animation à 17h30. Pour autant, le poste à 35h n'est pas supprimé dans un 1er temps durant cette phase de test.

Si à terme, l'expérimentation est concluante, nous pérenniserons la création des 2 postes à 17h30 et procéderont à la suppression du poste à 35h.

Monsieur le Président propose de modifier les emplois en créant 2 postes d'adjoint d'animation pour un temps non complet à 17h30 hebdomadaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2023.

VU le code général de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois permanents du CIAS Grand Lac à compter du 1^{er} décembre 2023

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023

Le Président,
Renald BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



